



communiqué

DEC 15 1991

RETURN TO DEPARTMENTAL LIBRARY
RETOURNER A LA BIBLIOTHEQUE DU MINISTRE

Date **Le 12 décembre 1991**

N° 284

Pour publication

LE CANADA FAIT PART AUX NATIONS UNIES DE SES PRÉOCCUPATIONS CONCERNANT LA SURPÊCHE

La secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Barbara McDougall, et le ministre des Pêches et Océans, M. John C. Crosbie, ont annoncé que l'ambassadeur du Canada à l'ONU, M. Yves Fortier, a exprimé aujourd'hui les préoccupations du Canada au sujet de la surpêche en haute mer (au-delà de 200 milles) dans une allocution devant l'Assemblée générale des Nations Unies.

«La surpêche pratiquée par certaines flottes au large de la côte atlantique du Canada, dans les Grands Bancs de Terre-Neuve, a entraîné une grave diminution des stocks ainsi qu'une réduction des quotas attribués aux Canadiens. En outre, elle a causé en partie la fermeture de 75 usines de traitement du poisson et la perte de plus de 5 000 emplois liés à la pêche ces deux dernières années», a dit M. Fortier.

M. Fortier a fait remarquer que l'Assemblée générale des Nations Unies a répondu à certaines des préoccupations du Canada dans une résolution concernant la Convention sur le droit de la mer. Cette résolution demande aux États membres d'interdire les méthodes et pratiques de pêche visant à contourner les mécanismes de contrôle, de prendre les mesures nécessaires pour donner pleinement effet à la Convention sur le droit de la mer et de se conformer aux régimes de gestion des pêches établis par des organisations régionales, telle l'Organisation des pêches de l'Atlantique nord-ouest (OPANO).

«Si nous voulons vraiment préserver les stocks de poisson pour les générations futures, nous devons mettre fin au recours à des pavillons de complaisance et autres pratiques nuisibles. Nous devons aussi établir des principes et des mesures qui permettent l'application intégrale et efficace de la Convention de 1982 sur le droit de la mer», a déclaré M^{me} McDougall.

«Le Canada cherchera avec vigueur à obtenir l'appui de la communauté internationale à son action. Celle-ci vise à mettre fin à la surpêche par les bateaux de la Communauté européenne et